



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/162
S/1994/596
19 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 64 de la liste préliminaire*
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 17 mai 1994, adressée au Secrétaire général par les
représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de nos Gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration commune publiée le 13 mai 1994 à Washington par le Vice-Président des États-Unis d'Amérique et le Vice-Premier Ministre de l'Ukraine.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,

Représentante permanente des
États-Unis d'Amérique

(Signé) Madeleine K. ALBRIGHT

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de l'Ukraine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Volodymyr D. KHANDOGY

* A/49/50/Rev.1.

DÉCLARATION COMMUNE DU LA VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ET DU VICE-PREMIER MINISTRE DE L'UKRAINE EN DATE DU 13 MAI 1994

Les États-Unis et l'Ukraine réaffirment leur volonté d'établir entre leurs deux pays des relations fondées sur le partenariat, la confiance et le respect mutuel et de continuer à édifier de nouveaux rapports en matière de sécurité et de défense qui reflètent la fin de la guerre froide. À cet égard, les États-Unis et l'Ukraine reconnaissent qu'il leur est important de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité START et du Protocole de Lisbonne, de la déclaration trilatérale de janvier 1994 et des engagements bilatéraux auxquels les deux pays ont souscrit l'un à l'égard de l'autre en ce qui concerne l'élimination des armements stratégiques offensifs et l'aide à fournir à cet effet.

L'Ukraine se félicite des progrès réalisés par les États-Unis dans la réduction des armements stratégiques offensifs. En tant que première mesure visant à appliquer les dispositions du Traité START, les États-Unis ont déjà enlevé plus de 3 500 ogives nucléaires de plus de 780 missiles balistiques intercontinentaux et lancés par sous-marin. Dans les mois à venir, toutes les ogives nucléaires auront été enlevées des missiles balistiques des États-Unis, dont les lanceurs seront éliminés conformément au Traité. L'Ukraine note également avec satisfaction que d'ici au 30 mai, les missiles balistiques stratégiques des États-Unis ne seront plus dirigés vers l'Ukraine ni vers aucun autre pays, ce qui reflète l'amélioration du climat dans le domaine de la sécurité internationale.

Les États-Unis appuient vivement l'engagement pris par la Verkhovna Rada et le Président Kravtchouk afin que l'Ukraine adhère le plus rapidement possible au Traité sur la non-prolifération nucléaire en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, et soulignent qu'ils sont disposés à aider l'Ukraine à éliminer les armements stratégiques offensifs situés dans ce pays. Les États-Unis se félicitent que des progrès aient été accomplis dans le processus de désactivation des missiles situés sur le territoire ukrainien et que, conformément à l'accord trilatéral, 180 ogives nucléaires aient été transférées de l'Ukraine dans la Fédération de Russie aux fins de démantèlement. Les États-Unis se félicitent également qu'ait commencé le processus de livraison d'assemblages combustibles de la Fédération de Russie pour les centrales électronucléaires en Ukraine, conformément à la déclaration trilatérale.
